



Les Nouvelles de Sibiril

Keleier Sibirill

commune.de.sibiril@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

Mariages

- JONCOUR Margot et LE GALL Tanguy, 20 août 2021.
- WEBSTER Cheryl Ann et BAC Bruno, le 24 août 2021.

Décès :

- BRIGANT Marie, Françoise, née GUÉGUEN, le 13 juin 2021.
- SALAUN Marie Madeleine, née MOAL, 22 juillet 2021.
- PRISER Madeleine, née GORREC, le 29 juillet 2021.
- BROUDIN Alain Jean René, le 7 août 2021.

HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

MAIRIE	AGENCE POSTALE
Lundi – Mercredi – Jeudi : 8h30-11h50 / 13h30 -17h00	Du Lundi au vendredi : 9h00 – 11h50
Mardi : 8h30 -11h50	
Vendredi : 8h30 – 11h50 / 13h30 – 16h30	
Samedi : 9h45 -11h45	Samedi : 9h45 -11h45

* **Depuis le 4 septembre, les bureaux sont à nouveau ouverts le samedi matin de 9h45 à 11h45** (Mairie et Agence postale). Rappel : l'ouverture de la « Mairie » le samedi matin est uniquement réservée à l'Etat-civil et formalités simples. Il ne sera pas donné de renseignements d'urbanisme par l'agent présent et les dossiers d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme...) ne seront pas enregistrés.

RAPPEL : LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS

CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT

CARTE D'IDENTITE : durée de validité : 10 ans pour les mineurs, 15 ans pour les majeurs

PASSEPORT : durée de validité : 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs

Pour une première demande ou un renouvellement de pièce d'identité, prenez rendez-vous sur le site : www.saintpoldeleon.fr (→ Mairie → Vos démarches → Vos démarches en lignes).

Attention : ce service est gratuit.

Vous pouvez vous renseigner à la mairie de SIBIRIL pour avoir la liste des pièces à fournir.

BIBLIOTHEQUE

La reprise des horaires d'hiver se feront le samedi 4 septembre de 10h30 à 12h00. Suite aux décisions administratives, nous nous voyons dans l'obligation d'imposer le pass sanitaire à nos abonnés de plus de 18 ans.

Le port du masque et gel hydraulique restant nécessaires. Merci de votre compréhension.

Rappel des horaires :

Mardi : 18h00-19h00 / Mercredi : 10h00-12h00 / Samedi : 10h30-12h00 / Dimanche : 10h30-12h00

GARDERIE MUNICIPALE

Une garderie municipale est organisée chaque jour scolaire, (lundi, mardi, jeudi et vendredi), pour l'accueil des enfants des écoles maternelles et primaires avant et après les cours :

- MATIN : 7H30 / 9H00

tarif = 1,50 €

- SOIR : 16H30 / 17H30

tarif = 1,50 € / heure + 0,20 € pour le goûter

17H30 / 18H30

tarif = 1,50 € / heure (*l'heure commencée est facturée*)

Téléphone garderie (seulement aux heures d'ouverture) : **07.48.72.09.79**, sinon s'adresser à la Mairie au 02.98.29.91.57.

CALENDRIER SCOLAIRE année 2020/2021

Rentrée scolaire 2021	Reprise des cours le jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint 2021	Du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël 2021	Du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver 2022	Du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022
Vacances de printemps 2022	Du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022
Pont de l'Ascension 2022	Du mercredi 25 mai 2022 au lundi 30 mai 2022
Vacances d'été 2022	Du jeudi 7 juillet 2022 au jeudi 1er septembre 2022

ENIGME

Depuis quelle date le château de Kérouzéré appartient-il à la même famille ?

Réponse du mois de juin 2021 : L'école devient gratuite à partir du 16 juin 1881

PLANNING DE LA REMORQUE

4/09	Guernevez Vian (rue des Genêts)	18/09	Cité du Château d'eau
11/09	Port Neuf	25/09	Bourg

CENTRE DE LOISIRS

Pendant la période scolaire, les enfants sont accueillis au centre de loisirs tous les mercredis de 7h30 à 18h30. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Audrey ou David au 07.48.72.09.79.

SERVICE SOCIAL MARITIME

Madame HOSTIOU assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche **tous les lundis à CLEDER** à la maison des services (1 Rue de Plouescat) : **De 10h30 à 12h et de 13h30 à 15h30**

Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences merci de contacter le bureau de Brest au 02 98 43 44 93.

URBANISME

Demandeur	Nature des travaux	Adresse	Dépôt	Décision
ZWOLINSKI David / MOUMAS Valérie	Maison d'habitation	320 rue de Kermenguy	18/06/2021	ACCORD

Les déclarations de travaux n'apparaissent pas dans *Les Nouvelles de Sibiril* mais sont consultables en mairie.

BRUTS DANS LES PROPRIETES PRIVEES

Arrêté du 1er mars 2012 (Préfecture du Finistère) :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, etc...) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Lancement des accueils de proximité au sein de la France services de Saint-Pol-de-Léon et de Cléder

A compter du mois de septembre 2021, les services des finances publiques du Finistère vont proposer des accueils physiques **sur rendez-vous** au sein de la France services de Saint-Pol-de-Léon et de Cléder (antenne).

Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité par des agents des finances publiques.

Ainsi, les usagers des communes de Haut-Léon Communauté et des communes avoisinantes auront la possibilité d'être accueillis sur rendez-vous tout au long de l'année **le premier et le troisième vendredi du mois :**

- de 9H à 12H, au sein de la France services de Cléder (1 rue de Plouescat ; tel : 02.98.69.44.54)

- de 14H à 17H, au sein de la France services de Saint-Pol-de-Léon (29 rue des Carmes ; tel : 02.98.69.10.44):

Les premiers accueils sur rendez-vous auront lieu les vendredis 3 septembre et le 17 septembre 2021.

Réception uniquement sur rendez-vous

Les rendez-vous pourront être pris :

- Directement auprès de l'accueil de la France services (02.98.69.10.44)
- Par téléphone au 0 809 401 401 (appel non surtaxé)
- par internet sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/rubrique/contact) rubrique "contact" : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances avant le rendez-vous.

Vos articles à faire paraître pour le prochain bulletin doivent nous parvenir impérativement pour le samedi 25 septembre 2021 dernier délai. Passée cette date, les articles ne seront pas diffusés.